



Département du Finistère
Commune de Trégarantec - 29260
Tel : 02 98 83 61 65
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15	L'an 2024 le 8 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Étaient présent.e.s : 10 Nombre de procurations : 2	Yann TOUDIC Maire, Magali CORRE 1ère adjointe, Maryse LOAEC 2ème adjointe, Yann ALANOU 3ème adjoint, Yohann COEFFEUR, Gabriel VEIGA-FERNANDES, Sandra CAM, Xavier ROUDAUT, Romuald BOIVIN, Maryline BOUCHER
Absents excusés : 2	Charles-Henri DEBONNAIRE (procuration à Yann TOUDIC) Anne BERROU (procuration à Magali CORRE)
Absents non excusés : 3	Samuel HENRY, Marion SALOU, Pierre MAUDIRE
Secrétaire de séance	Yohann COEFFEUR

Délibération n°2024-28
Approbation du règlement intérieur du Municipal des Jeunes - CMJ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2024-27 du 10 octobre 2024 instaurant la création du Conseil Municipal des Jeunes ;
Considérant qu'il convient de déterminer les règles de constitution et de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes, dans le respect des principes fondamentaux de la République, tels que les principes de non-discrimination et de laïcité ;
Considérant qu'afin de mettre en place ce nouveau CMJ dans les meilleures conditions, il convient d'en approuver les modalités de fonctionnement ;

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal de TRÉGARANTEC, à l'unanimité des membres présents

- Approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire Précise que les crédits nécessaires au sont inscrits au budget de la commune

A TREGARANTEC, le 17 octobre 2024
Le Maire
Yann TOUDIC